

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité
MAIRIE DE TELOCHE
(72220)

DÉCISION DU MAIRE

N°2022-29 du 6 décembre 2022

Portant attribution du marché public concernant le balayage
mécanisé de la voirie du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026

Le Maire de Teloché :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son
article L2122-22,

Vu la délibération n°2020-13 du 27 mai 2020 portant délégation
d'attribution au Maire,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le budget prévisionnel 2022,

Vu la convention du groupement de commandes du 11 mai 2022

Considérant que la concurrence a joué correctement

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché public pour le balayage mécanique
de la voirie du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 à la SARL
LEDRU TRAVAUX ROUTIERS, rue de l'Avenir 72650 La Milesse
pour un montant annuel de 4 231.26 € HT.

Article 2 : Ampliation de la présente :

- Monsieur le Préfet de la Sarthe
- Monsieur le Trésorier
- Le Directeur Général des Services

Publicité en sera faite dans les formes requises pour les
délibérations du Conseil Municipal.

Communication en sera donnée au Conseil Municipal lors de sa
réunion la plus proche.

Le Maire
Gérard LAMBERT

